

LES BUTS DE LA DÉPENSE EN ISLAM

Ali Daher¹

Les actes humains sont généralement dirigés vers des buts déterminés. Pour les atteindre, l'homme utilise les différents genres de ressources qu'il possède. Il lui arrive parfois de faire appel à des fonds moraux comme l'honnêteté, la ponctualité, la sociabilité, etc. Car toute activité humaine demande une dépense des biens, du temps ou de la personne. Ce qui donne à la notion de dépense un rôle important et fait d'elle une activité sans laquelle la vie devient impossible.

Les individus et les communautés sont différents. Les conditions dans lesquelles ils existent, leur histoire, leur culture, leur morale, etc. ne sont pas les mêmes. Les buts, qu'ils visent par leurs activités socio-économiques, diffèrent et dépendent d'une gamme d'éléments où la religion, avec ses multiples prescriptions et ordonnances, occupe une place et exerce une influence. Cela signifie que la façon d'utiliser les ressources est, partiellement, le reflet de la religion qui régit dans telle ou telle communauté.

L'islam, comme les autres religions, possède des prescriptions en matière d'éthique du comportement économique et social. Ces prescriptions imposées s'occupent de différents aspects de la vie et visent à orienter les dépenses de l'individu.

¹ Ali Daher prépare une thèse de doctorat en sciences des religions à l'Université du Québec à Montréal.

Le présent texte essaie d'étudier les buts qui résident derrière les activités du musulman en matière du comportement économique et social. Il vise plus particulièrement à étudier ce que le musulman tente d'atteindre en dépensant ses ressources selon les prescriptions du Coran.

Classification des buts

Les activités et les efforts exercés visent une fin. Les biens, le temps et les forces sont utilisées pour satisfaire les besoins humains ou pour servir à créer, à augmenter et à reconstituer les ressources. Les dépenses peuvent être divisées en deux catégories: dépense productive et dépense improductive. Georges Bataille (1967: 28) insère dans la première catégorie toutes les dépenses qui ont pour but la production, la conservation et la consommation nécessaire à la conservation de la vie et à la continuation de l'activité productive. Tandis que dans la deuxième catégorie entre le reste qui renferme une quantité de comportements humains économiques et sociaux, qui n'est pas ajustée à des calculs et qui s'échelonne de la guerre féroce destructrice jusqu'à l'amour tendre créateur, en passant par les cultes, les prières, les jeux, les danses, etc.

Nous n'insistons pas sur les dépenses destinées à l'investissement. Ce sont les dépenses improductives mais prescrites, sur lesquelles insistent les religions, qui nous intéressent.

Du point de vue rationnel, les ressources utilisées dans ces comportements économiques et sociaux sont dépensées inutilement et considérées comme un gaspillage. Georges Bataille (1967: 28) trouve que ces dépenses, conçues comme une «part maudite», «ont leur fin en elles-mêmes».

Pour les religions, ces comportements constituent des pièces indispensables de l'édifice sur lequel repose toute religion. Les croyants les utilisent largement et ne doutent point de leur utilité et leur rationalité. Chacun d'eux a un but qui diffère selon les religions. Mais nous pouvons les classer sous les trois groupes suivants:

1. les buts divins ou les buts qui visent à glorifier Dieu;

2. les buts humains ou les buts qui visent à satisfaire les besoins personnels du croyant dans la vie ici-bas et à faciliter la route du salut personnel qui le mène vers l'au-delà;
3. les buts communautaires.

Les buts divins

En Islam, la dépense est un comportement économique et social permis ou *Halal*. Dans le côté opposé se trouve l'épargne «qui a subit l'influence de l'interdiction de l'intérêt» (Ghanie Ghaussy, 1990: 46), ce qui le met près des actes considérés comme interdits ou *Haram*. Même la dépense devient parfois blâmée, quand elle dépasse une certaine limite.² Mais ce n'est pas une règle générale. Car dans plusieurs situations, les exégètes donnent au gaspillage, un sens qui permet aux croyants de dépenser tout ce qu'ils possèdent, à condition que cet acte ait comme but la gloire de Dieu. En Islam, Allah est le seul propriétaire. Les croyants sont invités à rendre compte devant Lui de la façon dont ils ont géré les propriétés, qui ne sont pas des droits des individus mais sont destinées à servir «une fonction sociale» (Garaudy, 1981: 62).³

Le but de glorifier Dieu est universel et essentiel pour les religions. Chaque religion pense à le faire à sa manière. Max Weber (1964: 197) voyait que le protestantisme est une manière de comportement qui pousse à respecter les ressources et crée «un sentiment de responsabilité à leur égard, [le devoir] de les

² Le Coran blâme les excessifs «(...) mangez et buvez; mais pas d'excès! Il n'aime pas les excessifs» (Coran 7: 31); «Et donne (...). Mais ne gaspille pas en gaspillage; — oui, les gaspilleurs sont frères des Diables; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.» (Coran 17: 26-27).

³ M. Hamshari (1985: 309) mentionne que selon Ibn Mass'oud et Ibn 'Abbas, le gaspillage est une dépense sans droit (droit est en arabe *Haqq* et *Haqq* est un des noms d'Allah, dépense sans *haqq* c'est-à-dire dépense outre que dans le chemin de Dieu). Tandis que Moujahid dit: si l'homme dépense tous ses biens conformément aux lois du devoir, il n'est pas gaspilleur; mais s'il dépense une petite portion sans droit il l'est. Quant à Kattadah il pense que le gaspillage est la dépense contre Dieu. Toutes ces opinions permettent la dépense excessive (le gaspillage), si elle est engagée dans le sentier de Dieu.

conserver intactes pour la gloire de Dieu» (Weber, 1964: 208). Cela veut dire que le protestant minimise les dépenses et réduit la part de la dépense dite maudite.

Mais il n'est pas le même pour les autres dieux qui ne demandent pas à leurs fidèles d'accumuler les ressources dans le but de les glorifier. Ces dieux sont les créateurs des ressources qu'ils désirent par la simple phrase: «Ainsi soit-il». Pour cela, ce qui Leur est le plus proche au cœur, c'est la gloire. Pour réaliser ce but, Ils demandent aux fidèles d'épuiser les ressources. Allah, Dieu de l'Islam, entre dans cette catégorie. Les musulmans sont invités à dépenser selon Ses désirs. Un *Hadith*⁴ sacré nous explique les désirs divins: «J'étais un trésor caché; J'ai désiré être connu; et c'est pourquoi J'ai créé le monde» (S. H. Nasr, 1975: 170). Ce *Hadith* sacré conjugué au verset coranique qui explique la cause de créer l'homme («Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent» (Coran 51: 56)) nous révèlent l'essence de l'Islam qui se résume par la phrase suivante: «Tout est pour l'homme, mais l'homme est lui-même pour Dieu» (Hamidallah, 1986: 696). Le but est donc de glorifier Dieu. C'est le but de toutes les activités que les fidèles sont appelés à exécuter, sous la forme d'une série des prescriptions, appelés les piliers⁵ de l'Islam ou les cinq principaux (*Ibadat*)⁶, devoirs, obligations ou adorations que le musulman doit observer.

Ainsi le premier pilier, la profession de foi ou le *Shahada*, est une citation verbale par laquelle l'homme noue une alliance avec Dieu. C'est un témoignage qui introduit l'individu dans la communauté musulmane, le *Ummah*, ce qui l'engage dans des

⁴ *Hadith*: Les *hadiths* sont les paroles du prophète. Ils constituent la deuxième source de la loi islamique. Certains parmi eux sont des *hadiths* sacrés, c'est-à-dire qu'ils sont prononcés par le prophète à la première personne. L'utilisation de la première personne signifie que Allah parle par la bouche du prophète. Les *hadiths* sacrés sont au nombre de quarante. Ils ne font pas partie du Coran, mais ils sont fortement appréciés.

⁵ Les piliers de l'Islam sont: la profession de foi; la prière; l'aumône légale; le pèlerinage; le jeûne.

⁶ *Ibadat* mot arabe dérivé de la racine ABD (= esclave). C'est tout ce que l'esclave doit faire pour obéir et plaire à son patron, qui est dans notre cas Dieu.

obligations précises qui peuvent aller jusqu'à donner la vie pour la gloire de Dieu. D'ailleurs le mot coranique *Shahada* possède deux significations: 1) témoigner qu'il n'y a Dieu que Dieu et 2) le martyr dans la voie de Dieu. Le deuxième sens est un comportement qui demande une dépense complète d'une entité biologique, utilisée sous l'influence d'une croyance en un référent ontologique, Allah, qui demande cet acte de bravoure afin de satisfaire le désir d'«être connu».

Les piliers de l'Islam contribuent fortement à la gloire de Dieu. Le temps dépensé dans les prières quotidiennes a pour but de rappeler au croyant son pacte avec Dieu qui consiste à se prosterner devant Sa grandeur, se soumettre à Son autorité et le louer, etc. Les gestes et les paroles que le croyant répète pendant les prières sont demandées par Dieu «Oui, c'est Moi, Dieu: point de Dieu que Moi. Adore-Moi donc et établis l'Office en souvenir de Moi.» (Coran 20: 14). Ils ont comme but de Le glorifier «(...) chante pureté, avant le lever du soleil et avant le coucher; et dans la nuit chante pureté de Lui, ainsi qu'après les prosternations.» (Coran 50: 39-40).

Il en est de même pour les autres piliers. Le pèlerinage des lieux saints et le jeûne pendant le mois du *ramadan* renferment des dépenses du temps, et doivent être accomplis pour Dieu (Coran 2: 196; 2: 185). L'aumône légale demande une dépense des biens au nom de Dieu et pour Sa gloire: «Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Dieu, en purifiant pour Lui la religion (...) et d'acquitter l'impôt.» (Coran 98: 5).

La loi islamique (*Shari'a*) a tout prévu, ne laissant rien au hasard (M. Boisard, 1979: 52). Toutes les activités économiques et sociales du croyant sont définies. Elles sont divisées en actions obligatoires (*Wajib*), recommandables (*Mandub*), autorisées ou licites ou tolérées (*Mubah*), condamnables (*Makruh*) et interdites (*Haram*). Toutes ces activités doivent être déployées pour atteindre le but divin pour lequel l'homme a été créé: «Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent» (Coran 51: 56).

Les buts humains personnels

Les buts personnels, que le musulman veut atteindre, peuvent être divisés en deux catégories. Dans la première entre les buts qui concernent la vie ici-bas. Tandis que la deuxième catégorie renferme ceux qui visent la vie dans l'au-delà.

Les buts dans la vie ici-bas

L'Islam est une religion qui s'intéresse à la vie d'ici-bas qui est un passage, où le croyant est appelé à vivre d'une façon agréable à Dieu. Dieu est Sage et Savant et Il comprend bien que l'homme qu'Il a créé a des besoins personnels à satisfaire ici-bas. Pour cela Il s'est montré Généreux. Il lui a créé des ressources et lui a doté des facultés pour les dépenser. Mais l'homme par sa nature est «très prévaricateur, très ignorant» (Coran 33: 72). Pour ne pas dépenser toutes les ressources d'une façon indésirable, Dieu a fait descendre le Coran, qui contient la loi qui fournit les directives pour régler les dépenses. La loi a été conçue pour le bénéfice des gens.

La règle qui doit influencer l'activité personnelle de l'homme ici-bas, en matière de comportement économique et social, est la suivante: le musulman ne doit pas interdire ce que Dieu a permis en déclarant «illicites les excellentes choses que Dieu vous a rendues licites» (Coran 5: 87). Cette permission divine touche une large gamme de nécessités personnelles. Tout ce que Dieu a créé (sauf quelques interdits) peut être utilisé pour atteindre les buts personnels du croyant ici-bas: de bien manger et de s'habiller joliment «Dis qui a interdit la parure de Dieu, — qu'Il a produite pour Ses esclaves, — ainsi que les excellentes nourritures?» (Coran 7: 32); de vivre une vie sexuelle et d'épouser «par deux, par trois, par quatre, parmi les femmes qui vous plaisent; — mais, si vous craignez de n'être juste, alors une seule, ou des esclaves que vos mains possèdent» (Coran 4: 3); d'avoir beaucoup d'enfants qui «sont le décor de la vie présente» (Coran 18: 46); d'avoir de bonnes demeures; et en général de bien vivre.

Toutes les activités du musulman visent à atteindre un but personnel dans la vie ici-bas. Le musulman qui dépense ses ressources pour accomplir ses devoirs envers Celui qui l'a créé en professant la foi, en acquittant l'aumône légale, en faisant le pèlerinage, en priant cinq fois par jour, et en jeûnant le mois du ramadan, cet individu vise à glorifier Dieu. Il vise en même

temps à gagner la satisfaction divine qui doit se traduire en des œuvres concrètes de la part de Dieu. Il, le croyant, attend, en échange de ses dépenses, l'aide divine.

Les autres activités visent, elles aussi, des buts personnels dans la vie ici-bas. Ainsi des comportements économiques et sociaux comme les vœux (*Nadhr*), qui sont des dépenses sous forme des engagements pris envers soi-même, que le croyant accomplira si Dieu facilite sa tâche, visent aussi un but terrestre (gagner d'argent, réussir un examen, se débarrasser d'une maladie, etc.). Les sacrifices (*Korban*), l'aumône volontaire (*Çadaka*), la bienfaisance (*Ihsan*) qui ont pour but de dépenser dans le chemin de Dieu pour la gloire de Dieu, sont aussi des dépenses pour engager Dieu dans un contrat pour qu'Il double ce qu'on a dépensé pour Sa gloire. Les rançons (*Fidya*), les compensations (*Jaza*), les expiations (*Kaffara*) qui ont pour but d'éviter la colère divine qui peut affecter les ressources (temps, personne et biens) ce qui effectuera notre vie ici-bas.

Les buts dans l'au-delà

La vie du musulman est divisée en deux. Une partie se déroule ici-bas, l'autre aura place dans l'au-delà. Les activités doivent avoir une double orientation, en fonction de deux finalités: satisfaire les besoins personnels terrestres et atteindre un but personnel dans l'au-delà.

Dans l'au-delà, le croyant vise le paradis. Il commence ici-bas à travailler pour l'atteindre. C'est le *summum bonum* de tous les buts visés. Atteindre le paradis doit figurer derrière toutes ses actions. Le temps dépensé dans les prières, les biens qu'il verse à titre de *Zakat* (aumône légale), les efforts qu'il exerce pour endurer le jeûne, le pèlerinage et les bienfaits qu'il fait, toutes ces activités qui plaisent à Dieu, sont inscrites dans un compte ouvert à son nom dans la banque divine, où s'accumulent ses dépenses journalières.

Pour gagner le paradis, le musulman doit dépenser et donner «sans que personne lui ait fait un bien dont ce soit la récompense» (Coran 93: 19). Dieu l'exhorte à apporter «au proche parent son droit, au pauvre aussi, et à l'enfant de la route» (Coran 30: 38). C'est un troc entre Dieu et l'homme. Dieu sait bien que c'est illogique de demander aux fidèles de donner sans remboursement, pour cela Il a promis à l'homme de lui rendre dans l'au-delà tout ce qu'il donne ici-bas. Car le don qui est aussi une dépense, «entraîne nécessairement la notion de crédit.» (Mauss, 1985: 200), et il entraîne «l'obligation de rendre, à moins de perdre la face» (Duvignaud, 1991: 76). Cette équation, entre le donner et le rendre, entre Dieu et l'homme, est clairement illustrée dans le Coran (Coran 57: 11) «quiconque prête à Dieu (...), alors Dieu le lui multiplie (...)». Cette équation motive le musulman et le pousse à dépenser, maintenant dans le sentier de Dieu, pour gagner, après par la suite, le paradis. C'est une relation dialectique. Dieu est le grand donneur. Il donne d'abord la vie. L'homme l'accepte et devient en dette envers Dieu. Il veut l'acquitter, en donnant petit à petit (jeûne, aumône, pèlerinage, etc.) pour la gloire de Dieu et pour que Dieu lui redonne la santé, les biens et surtout une place au paradis. Ce qui fait de cette relation un «cycle qui s'analyse en trois moments, donner, recevoir et rendre» (Jacques T. Godbout, 1992: 31).

Les buts communautaires

L'islam n'est pas une religion qui exhorte l'individualisme. Il «incite les croyants à l'entraide et à la coopération, à la conjugaison de leurs efforts respectifs afin d'entreprendre ensemble les bonnes œuvres» (Nasri Salhab, 1985: 60). Les dépenses utilisées doivent atteindre un but communautaire, pour «créer une société conforme à la Loi divine à la *Shari'a*» (Rodinson, 1972: 80). Pour cela, un but essentiel de l'activité musulmane en matière du comportement économique et social est de créer la solidarité.

Répandre la solidarité

La solidarité était chère au cœur des arabes avant l'Islam. Une communauté dans le désert ne peut se maintenir en vie que grâce à l'entraide, au don, à la dépense de ce que Bataille appelle «la part maudite». La vie dans le désert demande de l'individu la *Muruwa*⁷ et la *'Asabiyya*.⁸ L'individualisme est impossible pour les gens du désert. Les liens avec le clan donnent la force, la sécurité et les moyens de vivre. «On ne saurait imaginer que quelqu'un puisse être victime d'une agression, alors qu'il a son clan autour de lui» (Ibn Khaldun, 1978, tome 1: 256). La *'asabiyya*, l'esprit de clan «remplace leur ardeur et les rend redoutables, car chacun d'eux fait passer avant tout son esprit de famille et de clan» (Ibn Khaldun 1978, tome 1: 255). La plus grande punition est de couper les liens entre l'individu et le groupe. Au moment où ce divorce se réalise, l'individu est perdu. N'importe qui peut le tuer sans représailles. Au désert, un homme sans relations communautaires n'existe pas. Un homme qui ne dépense pas pour l'unité et la solidarité du groupe n'a pas une place.

L'Islam, à son tour, a conçu que la solidarité est un atout de l'existence des groupes dans le désert. Il a essayé d'atteindre ce but en pariant sur deux éléments: 1) les activités, en matière de comportement économique et social, qui ne visent pas le profit, et 2) l'élargissement du lien de parenté entre les gens de différents clans.

⁷ *Muruwa* mot arabe qui renferme plusieurs bonnes qualités très appréciées chez les tribus: virilité, courage, bravoure, zèle, générosité, etc. G. Bataille considère le *Muruwa* comme une forme de générosité «des tribus, à laquelle Mohamet oppose les rigueurs du Coran» (1967: 128).

⁸ Le terme *'Asabiyya* est, selon l'historien et le sociologue médiéval arabe Ibn Khaldun (1332-1406), le «*sirr*», la clef de voûte qui joue un rôle central dans l'histoire des nations. Il signifie: esprit de corps; esprit de clan; tribalisme; solidarité sociale; sentiment de groupe; etc.

L'Islam est une religion qui veut réaliser un projet politique, unissant les fidèles dans un même cadre. Il vise l'unification de tous les musulmans. Il tend à édifier ici-bas, dans *Dar al-Islam*⁹, une grande communauté, la meilleure communauté appelée: *Ummah islamiyah*, ou *Ummah* mouhammadiah.¹⁰ La création d'un nouveau groupe demande une solidarité sociale qui, selon Durkheim (1987: 28), «inclinent fortement les hommes les uns vers les autres, les met fréquemment en contact, multiplie les occasions qu'ils ont de se trouver en rapports». C'est exactement ce que l'Islam demande. Il cherche à établir un va-et-vient, de briser l'isolement et de pousser les tribus à entrer en contact les unes avec les autres dans une nouvelle entité sociale.

La création d'une nouvelle forme d'organisation sociale, sur la base des comportements et des relations déjà existants dans le désert, où la razzia et la vengeance font rage entre les clans, est impossible. La «*murūwa*» et la '*asabiyya* des tribus qui renferment plusieurs bonnes qualités, renferment aussi des mauvaises qualités qui empêchent la solidarité entre les tribus, car elles exhortent les gens à être braves et généreux pour leurs propres tribus seulement. Le Coran a aidé, par ses prescriptions, à créer un comportement unificateur, en réprouvant les mauvaises qualités de la *murūwa* et de la '*asabiyya* qui éloignaient les clans et les tribus du désert et les mettaient en guerre permanente. Le Coran visait les bonnes qualités de la '*asabiyya*. Car «un esprit de corps serait souhaitable s'il travaillait pour la vérité et pour accomplir les commandements de Dieu» (Ibn Khaldun, 1978, tome 1, p. 400). Ainsi le Coran exhorte les croyants à remplacer les comportements, comme la razzia et la vengeance, par un comportement social, basé sur les compensations et les rançons qui ne sont que des genres de

⁹ *Dar al-Islam*: littéralement maison de l'Islam, endroit où règne la loi islamique.

¹⁰ *Ummah*: mot arabe provient de la racine *Umm* = (mère). *Ummah mohammadiyah*: la communauté du prophète Mohammad est le rêve que le croyant tend à réaliser ici-bas. C'est la communauté humaine idéale. *Ummah islamiyah*: la communauté islamique.

dépense parmi les différents genres encouragés par l'Islam. «Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense» (Coran 5: 95).

Promotion du projet communautaire

Recommander un nouveau comportement économique et social est une chose, mais l'accepter et le répandre parmi des gens qui ne reconnaissent que les liens sanguins réels est une autre chose. Pour réussir, l'Islam mise sur le lien du sang qui colle les gens du même clan, mais il parle d'un autre type de sang qui peut se répandre pour englober tous les fidèles dans une seule et grande tribu. Il recourt à la notion d'*Ummah*, la communauté, pour désigner la nouvelle entité sociale qui doit lier les croyants, indifféremment de leurs appartenances tribales.

Ainsi le terme *Ummah* provient de la racine *Umm*, mère. Quiconque appartient à la communauté musulmane est frère, car «un lignage est une supposition, et non une réalité» (Ibn Khaldun, 1978, tome 1: 258). Dans ses veines et les veines de ses frères circulent le même sang. Ce n'est pas un liquide visqueux, mais une croyance ferme, axée sur l'unicité de Dieu (*tawhid*) qui lie les croyants par une fraternité spirituelle de source divine qui compense la fraternité de sang manquante. Ils forment une famille qui est l'*Ummah*, la communauté musulmane, où chacun a le droit de recevoir de sa mère (*Umm*) le nécessaire et a aussi le devoir de dépenser en faveur de ses frères qui sont dans le dénuement. Ce sentiment de donner et de dépenser pour les autres, est un sentiment lourd s'il se manifeste entre des individus non liés par des liens de parenté. Mais entre les membres d'une famille, le don, le partage et l'abandon vont de soi. Dans une société groupée comme une famille autour d'une mère (*Umm*), les actes offensifs commis par un membre peuvent se compenser. Car la famille «est le lieu de base du don dans toute société, le lieu où il se vit avec le plus d'intensité» (Godbout, 1992: 45). Et la communauté musulmane, l'*Ummah*, est une mère qui s'occupe de tous les frères.

De cette façon la communauté musulmane (*Ummah*) a été fortifiée et cimentée par des activités en matière de comportement économique et social basées sur la dépense improductive (aumône, don, partage, abandon, etc.) qui aide à promouvoir un projet commun.

Répartition des biens

Le Coran est imbibé par les versets qui visent à atteindre des buts communautaires. Il exhorte la dépense ouvertement et promet, à ceux qui «font largesses, en secret et en public, sur ce que nous leur avait attribué» (Coran 13: 22), la finale demeure dans «les jardins d'Éden» (Coran 13: 23). Car il conçoit le rôle de la dépense en public comme exemple à suivre par les croyants, et veut faire de ceux qui dépensent de cette façon «un temple des Grâces en lieu où il est bien vu, c'est pour apprendre à rendre les bienfaits reçus»¹¹. Ces bienfaits reçus, dont Dieu demande d'utiliser une part pour les besoins personnels et d'apprendre à rendre la deuxième part pour les besoins des autres et de la communauté: «Ho, les croyants! faites largesses sur ce que Nous vous avons attribué» (Coran 2: 254).

L'activité en matière de comportement économique et social vise la circulation des biens. Allah a pour but de répandre Ses biens sur tous Ses fidèles par le biais de l'échange et du don. Il sait très bien que le monde qu'Il a créé et la communauté qu'Il désire voir sur la terre doivent être organisés «autour de l'échange et du don, c'est-à-dire que la circulation des choses, des hommes, des actions, des paroles, obéit aux exigences d'une réciprocité continue» (Duvignaud, 1990: 125). Pour cela Allah demande aux croyants: «Si on vous salue d'une salutation, saluez, vous, d'une meilleure; ou rendez-la. Oui, Dieu est en toute choses demandeur de comptes» (Coran 4: 86).

¹¹ Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 1133, a 3-5. Dans le livre de Jacques T. Godbout, *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992, 344 pages, p. 145.

L'Islam comprend le rôle négatif de l'avarice dans la vie d'une communauté. Il comprend que le recours à l'épargne, à l'accumulation et à la concentration des biens affaiblit la solidarité et l'unité de la communauté. Pour lui, ces activités sont intolérables: «Non, non! Vraiment, l'homme se rebelle dès qu'il se voit au large» (Coran 96: 6-7), et figurent parmi les activités condamnables. Le Coran annonce un châtement douloureux «à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu» (Coran 9: 34). Ainsi, les riches, dans cette religion qui compte beaucoup sur la communauté, sur les masses et la foule, sont dans l'œil de l'aigle et les pauvres peuvent récupérer une part de leur argent car «dans leurs biens le mendiant et le déshérité avaient un droit!» (Coran 51: 19). Les riches constituent une catégorie anormale qui a «toutes les qualités extrêmes qui attirent, de temps à autre, les foudres collectives» (Girard, 1982: 30). Et la foule musulmane, cette collectivité que Dieu aime voir ses membres «combattent dans Son sentier en rang serré comme s'ils étaient un édifice plombé» (Coran 61: 4), ne supporte pas les qualités extrêmes qui attirent et qui sont indésirables. Les différences dans une communauté pareille, sont insupportables. La meilleure manière de standardiser les individus, qui sont appelés à lutter dans le sentier de Dieu, est de distribuer entre eux les ressources. Cela contredit l'accumulation de l'argent entre les mains d'une poignée fortunée, qui peut se servir de cette arme pour des fins personnelles inacceptable pour l'Islam.

La dépense en Islam permet à la communauté de supporter des gens comme les prêcheurs, les *mullahs*, les pauvres, les nécessiteux, etc. Les musulmans doivent dépenser et donner pour créer un dispositif qui doit servir à les aider.

La cohérence des buts

La prodigalité dans le sentier de Dieu, nous l'avons déjà signalée, n'est pas blâmée. Le martyr, en défendant la communauté, le don de tous les biens matériels pour avancer la cause de la communauté musulmane, la dépense de tout le temps

dans des affaires qui aident la communauté, toutes ces activités prodigieuses sont louables. La loi islamique les recommande et exhorte les croyants à les observer. L'idée qui blâme la prodigalité et qui ne mesure la perfection des organismes et des sociétés que par la productivité de l'unité dépensée, est bafouée en Islam. Pour lui l'essentiel, le rendement attendu est la gloire de Dieu et le progrès de sa communauté. Tout est à Dieu et donné par Lui pour ce but. Une fois que le croyant réalise cette «vérité», les conflits qui existent entre les intérêts de l'individu et ceux de la communauté, se résolvent. Car les intérêts d'Allah et ceux de Ses fidèles, doivent coïncider. Le fidèle ne doit jamais douter pour un instant qu'Allah veut lui faire du mal. Chaque activité doit viser un but désiré par le croyant et plaisant, en même temps, à Dieu et à Sa communauté. Ainsi lorsque le fidèle lutte pour un but communautaire, il vise aussi, par cette lutte, un but personnel dont l'échéance tombe à une date définie: le jour du jugement des âmes, lors de la résurrection, quand les morts se lèvent et se présentent devant Dieu pour être jugé chacun selon ses actes. Le fait que le croyant accepte et attend, lors du jugement, un intérêt sur ses dépenses envers la communauté ou dans le sentier de Dieu, rend ces dépenses supportables et élimine le sentiment de dépenser inutilement. Car «quiconque prête à Dieu un prêt d'honneur, alors Dieu le lui multiplie, et il y a pour lui un noble salaire» (Coran 57: 11).

De cette façon, Dieu vient de conclure avec Ses fidèles «un marché qui vous sauvera d'un châtement douloureux? Vous croyez en Dieu et en Son messager, et vous lutterez de biens et de corps dans le sentier de Dieu!» (Coran 62: 10-11). Et Il leur demande de «faire largesses, en secret et en public, sur ce que Nous leur avons attribué» dans la dépense dans le sentier, qui est «un commerce qui ne périra jamais» (Coran 35: 29).

La lutte pour l'édification d'une communauté musulmane est une activité dépensée dans le sentier de Dieu. Un compte à taux d'intérêt est ouvert, dans l'au-delà. Le croyant contribue, soit en accumulant petit à petit (don, aumône, etc.) ou en déposant d'un seul coup toutes ses ressources (la mort dans la guerre sainte).

La deuxième façon est plus recomposée. Car la somme déposée (une dépense complète de la personne) est, dès l'ouverture, très grande. Pour cela Dieu donne un taux d'intérêt élevé à ce genre de comptes, car pour Lui le taux d'intérêt est en rapport seulement avec la somme déposée. Il n'est pas d'accord avec J. M. Keynes qui considère le taux d'intérêt comme «la rémunération du temps» (*Encyclopédie de l'économie*, 1978: 220). Pour Keynes, qui s'occupe de l'économie d'ici-bas, le temps est continu et joue un rôle important dans la formation du taux d'intérêt, tandis qu'en Islam la conception du temps a un aspect éphémère et les théologiens musulmans «ont abouti à une négation du temps. Celui-ci est dominé par la notion de l'instant» (Ballanfat, 1988: 159). Là où le temps est inexistant, le taux d'intérêt est inexistant. Dans la communauté musulmane ici-bas, le temps est dominé par la notion de l'instant, il est donc insensé et inacceptable de déposer l'argent dans un compte à brève échéance, à très court terme (instant). Si le croyant veut de l'intérêt, il faut investir ses biens dans un compte de l'au-delà seulement, où le temps est éternel et où les taux d'intérêt ont lieu. Pour cela l'usure en Islam est prohibée ici-bas, l'épargne à intérêt est interdite. Et les activités en matière du comportement économique et social, surtout celles qui s'engagent dans les dépenses des biens, du temps et de la personne pour la gloire de Dieu et Sa communauté sont fortement exhortées.

*

L'islam est une religion basée sur l'unicité, et la générosité d'Allah qui est le «maître de royauté, Tu donnes la royauté à qui Tu veux, et Tu arraches la royauté de qui Tu veux (...), (Coran 3: 26). Il distribue les biens, le temps et la vie aux croyants. Le fidèle est appelé, s'il veut être sauvé, à les traiter suivant la loi divine. La dépense dans le sentier de Dieu est une activité prescrite et bien récompensée par laquelle on arrive à satisfaire Dieu et à accumuler des bons points. Les activités, en matière du comportement économique et social doivent viser plusieurs buts en même temps. Le paradis est le grand but que le musulman cherche. Le chemin vers ce *summum bonum* passe

par des stations: la lutte pour la gloire de Dieu et pour édifier la communauté musulmane, les dons, les dépenses personnelles, etc. Dans ces activités, le musulman doit dépenser ses efforts, son temps, ses biens. Plus il dépense, plus il est récompensé. Pour chaque unité dépensée, en compensation il reçoit deux fois, dans deux endroits. Dieu lui donne, d'abord, ici-bas la santé, les biens, les enfants, une longue vie, etc. Et puis, et c'est l'essentiel, Il lui ramasse ces dépenses déployées dans un compte, à taux d'intérêt élevé, qui arrivera à échéance le jour du jugement et servira pour plaider en faveur du croyant afin de lui permettre d'atteindre le *summum bonum* de tous les buts visés: le paradis.

En Islam, Allah donne les ressources. Elles doivent être dépensées au service de l'individu qui doit être au service de la communauté musulmane qui doit être au service de Dieu. Ce n'est pas Lui qui a dit: «J'étais un trésor caché; J'ai désiré être connu; et c'est pourquoi J'ai créé le monde» (Nasr, 1975: 170). Et parmi les créatures on rencontre les humains qui ne sont créés «que pour qu'ils M'adorent» (Coran 51: 56).

Références

LE SAINT CORAN

1986 Traduction intégrale et notes de Muhammad Hamidullah, Maison d'Ennour.

ENCYCLOPÉDIE DE L'ÉCONOMIE

1978 A. Brignone et autres, Paris, Larousse.

BALLANFAT, Paul

1988 *Le petit Retz de l'Islam*, Paris, Retz.

BATAILLE, Georges

1967 *La part maudite*, Paris, Minuit.

BOISARD, Marcel

1979 *L'humanisme de l'Islam*, Paris, Albin Michel.

DURKHEIM, Émile

- 1978 *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- DUVIGNAUD, Jean
1991 *Fêtes et civilisations*, France, Actes sud.
- GARAUDY, Roger
1981 *Promesses de l'Islam*, Paris, Seuil.
- GHANIE, Ghaussy
1990 *Étude sur la théorie de l'ordre économique islamique*, dans *Les capitaux de l'Islam*, Paris, CNRS.
- GIRARD, René
1982 *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset.
- GODBOUT, Jacques T.
1992 *L'esprit du don*, Montréal, Boréal.
- IBN KHALDUN
1978 *Discours sur l'Histoire universelle, Al-Muqaddima*, tome 1, Paris, Sindbad.
- MAUSS, Marcel
1985 *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MOUSTAFA, al-Hamshari
1985 *al-Nizame al-iqtisadi al-islami*, Riyad, Dar al-'Ouloum.
- NASR, Seyyed, Hossein
1875 *Islam*, Paris, Buchet/Chastel.
- SALHAB, Nasri
1985 *Les valeurs morales de l'Islam*, Paris, Publisud.
- RODINSON, Maxime
1972 *Marxisme et monde musulman*, Paris, Seuil.

WEBER, Max
1964 *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*,
Paris, Plon.